



D'un Comité diocésain de pastorale à l'autre...

Le 23 novembre dernier, le CDP tenait sa dernière session. Il relisait son mandat et envisageait l'avenir.

Bilan d'un mandat.

Laurence de Palma a d'abord rappelé les thèmes étudiés depuis mars 2016, à raison de trois rencontres par an : le ministère presbytéral, la pastorale des jeunes, l'écologie, l'accueil des migrants, les Fraternités Missionnaires, l'observatoire économique et social du diocèse, le rassemblement de Pentecôte 2018.

Église d'Évreux en a fait écho aux travaux de cette aventure spirituelle (n°56, n°58, n°60, n°61, n°64, n°66).

Les points forts : l'efficacité du travail partagé en confiance avec le Conseil Presbytéral, l'élan donné par la représentation en « rosace » des Fraternités Missionnaires proposée par le Comité permanent (EE n°58), le partage des pistes envisagées par l'Observatoire économique et social diocésain sur les jeunes.

Les points faibles : à savoir un absentéisme certain et des difficultés à se projeter au-delà de ses propres préoccupations, " pour " le diocèse.

En petits groupes, nous avons relu ces trois années. Chaque groupe a écrit une intention de prière universelle et une action de grâce pour l'eucharistie qui a suivi.

Rendons grâce à Dieu : l'Esprit Saint a soufflé, nous avons grandi ensemble dans la confiance et la persévérance, en prenant la mesure des réalités du diocèse.

Modification des statuts pour une assemblée plus souple et plus réactive.

Mgr Nourrichard, Évêque d'Évreux a proposé un échange autour de quelques modifications.

Plusieurs changements se sont imposés : tenir à une représentativité de l'ensemble du territoire du diocèse, toujours mieux communiquer sur les Fraternités Missionnaires, sortir de l'actualité immédiate de chaque communauté pour avoir une vision d'ensemble, sensibiliser toujours plus aux réalités et encourager les personnes à prendre des engagements au niveau diocésain.

Le CDP sera toujours bien sûr constitué de membres de droit (ils seront cinq, à savoir l'Évêque, le Vicaire général, le délégué épiscopal pour les Mouvements et Associations de Fidèles, l'économiste diocésain et le Responsable de la communication), de trois membres élus (Délégués du Conseil Presbytéral, du Conseil Diocésain de la Vie Consacrée et délégué des diacres) et de membres invités en fonction des thématiques abordées.

Quant au Comité permanent chargé de préparer l'ordre du jour des assemblées plénières, il passera de sept membres à cinq (l'Évêque, le Vicaire général et trois autres membres appelés à la suite d'une consultation diocésaine).

Pour mettre en place cette consultation, l'Évêque a demandé à chaque membre du CDP sortant de lui adresser, avant le 21 décembre, cinq noms de personnes susceptibles d'être appelées.

Un temps a été consacré au Service diocésain de la Solidarité, avec notamment la tenue d'une prochaine réunion élargie. Y sera entre autre évoqué le prochain rassemblement des Sans Voix du 1er mai. Après l'évocation de la contribution du budget diocésain à une proposition de solidarité, c'est un repas convivial qui a clôturé la soirée.